Zeitschrift: Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des

Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association suisse des électriciens, de l'Association des entreprises

électriques suisses

Herausgeber: Schweizerischer Elektrotechnischer Verein; Verband Schweizerischer

Elektrizitätsunternehmen

Band: 75 (1984)

Heft: 19

Artikel: Protokoll der 100. (ordentlichen) Generalversammlung des SEV =

Procès-verbal de la 100e Assemblée générale (ordinaire) de l'ASE

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-904480

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Protokoll der 100. (ordentlichen) Generalversammlung des SEV

Samstag, den 25. August 1984, in Lugano

Procès-verbal de la 100e Assemblée générale (ordinaire) de l'ASE

Samedi le 25 août 1984 à Lugano

Eröffnung durch den Präsidenten

Der Vorsitzende, Herr J.-L. Dreyer, Direktor des Service de l'Electricité de la Ville de Neuchâtel, Neuchâtel, Präsident des SEV, wendet sich mit folgenden Worten zuerst an die Tessiner Gastgeber und Freunde:

Ouverture par le président

Pour commencer le **président** de l'ASE, M. J.-L. Dreyer, directeur du Service de l'Electricité de la Ville de Neuchâtel, adresse les paroles suivantes aux hôtes tessinois:

Gentili Signore, Egregi Signori,

Permettetemi di rivolgere alcune parole ai nostri amici ticinesi, ai nostri amici luganesi che sono oggi ospiti molto apprezzati. Ospiti rispettabili, amici luganesi, lo siete diventati, poichè non lo foste sempre. Difatti, la vostra storia riporta episodi che descrivono il disagio provato dal visitatore. Nel 15° secolo, dopo una partecipazione attiva le lotte fra guelfì e ghibellini, il vostro capo francese di allora, Jacques de Leyve, scriveva di voi: «Lugano è il luogo più povero e la sua gente è la peggiore che io abbia visto: i guelfì hanno sconfitto, bruciato questa città che è quasi tutta guelfa. Né per oro né per argento si trova grano sia per il castello che per noi, poiché i contadini, che hanno fatto questa rovina, hanno portato tutto in montagna e se io non fossi arrivato, Lause (altro capitano francese) era sul punto di andarsene, non potendovi più vivere.» Quanta strada si è percorsa da allora! La serata di ieri ha soddisfatto tutte le nostre aspettative.

Ospiti qualificati, poichè nel 16º secolo, baliaggio dei 12 cantoni svizzeri, diffidavate già dell'elettricità. Un racconto del capitano reggente dell'epoca diceva:

«Î processi alle streghe devono avvenire d'inverno, perchè se i nostri ufficiali mettono mano alle streghe in tempo d'estate nascono molti inconvenienti come tempeste, tuoni e altri spaventi per mano di tal stregherie ed i frutti vengono rovinati e dissipati.» Ma ospiti ragionevoli, ciò non di meno, poichè l'osservatorio per gli studi sugli effetti delle scariche atmosferiche fu costruito sul Monte San Salvatore.

Non temavate più dunque le vendette celesti.

Voi foste, infine, ospiti saggi, poichè nel 1798 reclamaste a gran voce, l'indipendenza, con questi termini: «Noi domandiamo i sacri diritti, vogliamo la libertà svizzera. Alla fine, dopo secoli di sudditanza, siamo noi maturi per reggerci da noi stessi. Noi vogliamo restare svizzeri, ma vogliamo essere liberi.»

Ora, amici luganesi, liberi lo siete, lo siete anche tanto che sono già passati 67 anni da quando avete accettato di accogliere gli elettrotecnici per la prima volta fra le vostre mura, saggi dicevo anche poc'anzi, poichè lo avete dimostrato nel 1933, nel 1975 e ancora oggi.

Forse gli elettrotecnici furono persone cortesi e gentili ed essendo la modestia sicuramente una virtù di chi è addetto all'elettricità, noi non ci consideriamo per niente, siatene certi, come eventuali responsabili della meravigliosa evoluzione della vostra storia. Sono stati certamente il vostro spirito d'iniziativa e la vostra volontà che hanno fatto di voi un cantone svizzero diverso dagli altri, ma nonostante ciò svizzero.

Anschliessend eröffnet er nach der Begrüssung der Gäste die Versammlung um 9.30 Uhr mit der im Bulletin des SEV/VSE Nr. 19, S. 1145 wiedergegebenen Ansprache. Hierauf gedenkt er der seit der letzten Generalversammlung verstorbenen Ehrenmitglieder und Mitglieder und bittet die Anwesenden, sich zum Gedenken an die Toten von ihren Sitzen zu erheben.

Der Vorsitzende stellt fest, dass gemäss Art. 10 der Statuten die Einladung mit Traktanden, Vorlagen und Anträgen für die Generalversammlung den Mitgliedern fristgerecht zugegangen ist und dass die Versammlung demzufolge beschlussfähig ist.

Die Anwesenden *genehmigen* die Traktandenliste kommentarlos und *beschliessen* für die Durchführung der Abstimmungen und Wahlen die offene Abstimmung.

Der **Präsident** beauftragt Herrn Dünner, Direktor, das Protokoll zu führen.

Ensuite, après avoir salué les participants et les invités, le président ouvre l'Assemblée à 9 h 30 par l'alluation reproduite en pages 1145 à 1146 du Bulletin de l'ASE/UCS N° 19/1984. Puis il évoque la mémoire des membres de l'ASE décédés depuis la précédente Assemblée et prie l'assistance de se lever pour rendre un hommage silencieux aux défunts.

Le **président** constate que, conformément à l'article 10 des statuts, l'invitation avec l'ordre du jour, les projets et les propositions à l'Assemblée générale a bien été envoyée aux membres dans les délais prescrits et que, de ce fait, l'Assemblée peut délibérer valablement.

L'Assemblée *approuve* l'ordre du jour sans observations et *décide* de procéder à main levée aux votes et élections.

Le **président** désigne Monsieur Dünner, directeur, pour tenir le procès-verbal de l'Assemblée.

Trakt. 1:

Wahl der Stimmenzähler

Auf Vorschlag des **Vorsitzenden** werden als Stimmenzähler gewählt die Herren: H. Diggelmann (Bern) und Dr. R. Walser (Zürich).

$N^{o}1$:

Election des scrutateurs

Sur proposition du **président**, l'Assemblée élit scrutateurs Messieurs H. Diggelmann, Berne, et R. Walser, Dr ès sc. techn., Zurich.

Trakt. 2:

Protokoll der 99. (ordentlichen) Generalversammlung vom 3. September 1983 in Neuchâtel

Das Protokoll der 99. (ordentlichen) Generalversammlung vom 3. September 1983 in Neuchâtel, veröffentlicht im Bulletin SEV/VSE Nr. 21 vom 5. November 1983 auf Seiten 1212...1219, wird ohne Bemerkungen genehmigt.

Trakt. 3:

Genehmigung des Berichtes des Vorstandes über das Geschäftsjahr 1983 sowie Kenntnisnahme vom Bericht des Schweizerischen Elektrotechnischen Komitees (CES) über das Jahr 1983

Zum Bericht des Vorstandes, veröffentlicht im Bulletin SEV/VSE Nr. 14 dieses Jahres auf Seite 777...790 macht der Vorsitzende folgende Ergänzungen:

$N^{o}2:$

Procès verbal de la 99^e Assemblée générale (ordinaire), du 3 septembre 1983 à Neuchâtel

Le procès-verbal de la 99° Assemblée générale (ordinaire) tenue à Neuchâtel le 3 septembre 1983, publié dans le Bulletin ASE/UCS N° 21, du 5 novembre 1983, en pages 1212 à 1219 est *approuvé* sans observations.

Nº 3:

Approbation du rapport du Comité sur l'exercice 1983 et prise de connaissance du rapport du Comité Electrotechnique Suisse (CES) sur l'année 1983

Le **président** ajoute le commentaire suivant au rapport du Comité publié dans le Bulletin de l'ASE/UCS N° 14 de cette année, en pages 777 à 790:

«Je n'aimerais pas manquer cette occasion pour vous rappeler que Monsieur Edwin Homberger, ingénieur en chef de l'Inspection des installations à courant fort, a pris sa retraite le 31 juillet et que dès ce jour il a été remplacé par Monsieur Fridolin Schlittler à la tête de ce département important. C'est un plaisir pour moi de rendre hommage au travail de Monsieur Homberger, à sa grande honnêteté et à la diplomatie dont il a fait preuve dans les nombreux problèmes qu'il a eu à résoudre pour les entreprises d'électricité. Je souhaite à Monsieur Schlittler beaucoup de succès dans sa nouvelle tâche et l'assure de l'appui du Comité et de l'ASE en général.

Dans le Bulletin N° 14, en page 782, un merveilleux cliché présentant des expériences faites lors d'une journée organisée sur la protection contre les accidents, a vu son commentaire quelque peu faussé et il m'est agréable ici de rendre à César ce qui est à César et de vous informer que c'est grâce à la Compagnie Vaudoise d'Electricité que toutes ces démonstations et ces journées passionnantes ont pu avoir lieu.

Je n'aimerais pas manquer non plus de vous rappeler l'élément important dans la vie de l'ASE que fut la création et l'inauguration de la Société pour les techniques de l'information de l'ASE. En effet, le 6 juin dernier, la journée d'inauguration de l'ITG a été pour nous un plein succès, puisqu' elle a non seulement réuni des conférenciers de très haut niveau mais également un auditoire de plus de 250 personnes fort compétentes en la matière.»

Anschliessend an die Ausführungen des Vorsitzenden beschliesst die Versammlung diskussionslos über folgende Anträge des Vorstandes:

- a) Der Bericht des Vorstandes über das Geschäftsjahr 1983, veröffentlicht im Bulletin SEV/VSE Nr. 14 dieses Jahres auf den Seiten 777 bis 790 wird genehmigt.
- b) Vom Bericht des Schweizerischen Elektrotechnischen Komitees (CES) veröffentlicht im Bulletin SEV/VSE Nr. 14 dieses Jahres auf den Seiten 801 bis 817, wird Kenntnis genommen.
- A la suite de cet exposé du président, l'Assemblée *adopte* sans observations les propositions suivantes du Comité:
 - a) Le rapport du Comité sur l'exercice 1983, publié en pages 777 à 790 du Bulletin ASE/UCS Nº 14 de cette année est approuvé.
 - b) Il est *pris connaissance* du rapport du CES sur l'année 1983, publié en pages 801 à 817 du Bulletin ASE/UCS Nº 14.

Trakt. 4:

Abnahme der Rechnungen 1983 der Vereinsverwaltung, der Schweizerischen Elektrotechnischen Normenzentrale, der Technischen Prüfanstalten und des Centre Suisse d'Essais des Composants Electroniques sowie Abnahme der Gewinn- und Verlustrechnung 1983 des SEV und der Bilanz des SEV per 31. Dezember 1983; Beschluss über die Verwendung des verfügbaren Erfolges der Gewinn- und Verlustrechnung 1983 des SEV

Zu den im Bulletin SEV/VSE Nr. 14 dieses Jahres auf den Seiten 791 bis 797 veröffentlichten verschiedenen Rechnungen 1983 des Vereins, zu der Gewinn- und Verlustrechnung 1983 und der Bilanz per 31. Dezember 1983 bemerkt der Vorsitzende ergänzend:

Nº 4:

Approbation des comptes de 1983 de la Gestion de l'Association, de la Centrale Suisse des Normes Electrotechniques, des Institutions de contrôle et du Centre Suisse d'Essais des Composants Electroniques; approbation du compte des profits et pertes de 1983 et du bilan de l'ASE au 31 décembre 1983; décision sur l'affectation du solde positif du compte de profits et pertes de 1983 de l'ASE.

Au sujet des divers comptes de l'ASE, du compte de profits et pertes de 1983 et du bilan arrêté au 31 décembre 1983, suivant pages 791 à 797 du Bulletin ASE/UCS N° 14/1984, le **président** commente:

«Le résultat du compte de pertes et profits figurant en page 795 est de fr. 6276.—. Il est donc inférieur aux prévisions budgétaires puisque, pour 1983 le budget prévoyait un résultat de fr. 154 200.—. Cette différence provient essentiellement des rachats auprès de la caisse de pensions nécessités par l'évolution des salaires. Ils ont été de près de fr. 300 000.— supérieurs aux estimations. Des recettes imprévues provenant de diverses manifestations nous ont permis de mettre en réserve pour des conférences internationales un montant de fr. 154 413.—. Comme chaque année, ces comptes ont été vérifiés dans le détail par une société fiduciaire et contrôlés par nos réviseurs. Messieurs les réviseurs, avez-vous des commentaires à ajouter à votre rapport?»

Die Herren Rechnungsrevisoren haben zu ihrem Bericht, veröffentlicht im Bulletin SEV/VSE Nr. 14 dieses Jahres auf Seite 799 keine ergänzenden Bemerkungen mehr anzubringen.

Der Vorsitzende nimmt die Gelegenheit wahr, den Rechnungsrevisoren für ihre zuverlässige und wertvolle Arbeit für den SEV herzlich zu danken. Les contrôleurs des comptes confirment qu'ils n'ont rien à ajouter à leur rapport publié en page 799 du Bulletin ASE/UCS N° 14/1984.

Le **président** saisit l'occasion pour remercier les contrôleurs des comptes de la valeur du travail qu'ils ont accompli pour l'ASE.

L'Assemblée approuve sans commentaires les comptes de 1983

Die Versammlung genehmigt kommentarlos die Rechnungen 1983 der Vereinsverwaltung, der Schweizerischen Elektrotechnischen Normenzentrale, der Technischen Prüfanstalten und des Centre Suisse d'Essais des Composants Electroniques, die Gewinnund Verlustrechnung 1983 und die Bilanz des SEV per 31. Dezember 1983 und nimmt Kenntnis vom Bericht der Rechnungsrevisoren.

Über die Verwendung des verfügbaren Erfolges der Gewinnund Verlustrechnung von Fr. 6276.-, veröffentlicht im Bulletin SEV/VSE 1984, Nr. 14, Seite 795, wird folgender *Beschluss* gefasst:

Einlage in die freie Reserve:

Fr. 627

de la Gestion de l'Association, de la Centrale Suisse d'Essais des Composants Electroniques, ainsi que le compte des profits et pertes de 1983 et le bilan de l'ASE au 31 décembre 1983 et elle *prend connaissance* du rapport des contrôleurs des comptes.

L'Assemblée *décidé* d'affecter comme suit le solde disponible du compte de profits et pertes de 1983, se montant à frs 6276.– suivant page 795 du Bulletin ASE/UCS N° 14/1984:

Versement à la réserve libre:

frs 6276.-

Trakt. 5:

Abnahme der Rechnung 1983 der Denzler-Stiftung

Im Zusammenhang mit der Abnahme der Rechnung 1983 der Denzler-Stiftung, publiziert im Bulletin SEV/VSE 1984, Nr. 14, Seite 797, macht der Vorsitzende folgende Bemerkungen zur Stiftung:

Nº 5:

Approbation du compte 1983 de la Fondation Denzler

Au sujet du compte de 1983 de la Fondation Denzler, publié en page 797 du Bulletin ASE/UCS Nº 14/1984, le président ajoute le commentaire suivant:

«Il a été nécessaire de revoir de manière importante les statuts de cette fondation pour essayer de lui redonner vie et une activité créatrice plus importante; ceci a été fait et nous espérons beaucoup pouvoir, par l'intermédiaire de cette fondation, apporter quelque stimulation, quelques impulsions pour des travaux importants et intéressants dans les activités techniques qui nous touchent de près.»

Die Rechnung 1983 der Denzler-Stiftung wird ohne Kommentar genehmigt.

Le compte de 1983 de la Fondation Denzler est *approuvé* sans observations.

Trakt. 6:

Dechargeerteilung an den Vorstand

Dem Vorstand wird für seine Amtsführung im Jahre 1983 Decharge erteilt.

Der Vorsitzende bedankt sich für das dem Vorstand entgegengebrachte Vertrauen.

Nº 6:

Décharge au Comité

L'Assemblée donne *décharge* au Comité pour l'exécution de son mandat et sa gestion des affaires en 1983.

Le **président** remercie l'Assemblée de la confiance accordée au Comité.

Trakt. 7:

Voranschläge 1985 der Vereinsverwaltung, der Schweizerischen Elektrotechnischen Normenzentrale, der Technischen Prüfanstalten und des Centre Suisse d'Essais des Composants Electroniques; Voranschlag 1985 des SEV

Zu den Voranschlägen für das Jahr 1985 und dem Antrag des Vorstandes dazu veröffentlicht im Bulletin SEV/VSE 1984, Nr. 14, auf Seiten 791 bis 795 ergänzt der Vorsitzende:

Nº 7:

Budgets de la Gestion de l'Association, de la Centrale Suisse des Normes Electrotechniques, des Instituts de contrôle et du Centre Suisse d'Essais des Composants Electroniques pour 1985; budget de l'ASE pour 1985

Au sujet des budgets pour 1985 et des propositions du Comité y relatives, publiés en pages 791 à 795 du Bulletin ASE/UCS N° 14/1984 le **président** ajoute le commentaire suivant:

Le budget 1985 a été établi sur la base d'une association gérée et organisée comme jusqu'à maintenant; il ne tient pas compte d'éventuelles modifications de structures qui pourraient découler de l'étude en cours sur l'avenir, tant structurel que financier de l'ASE. Il ne présente donc aucune nouveauté; seule une volonté d'ouverture plus grande vers les nouvelles techniques nous amène à soutenir l'ITG dans son démarrage. C'est ce qui se répercute par un déficit de fr. 67 000.– dans la Gestion de l'Association (VVW).»

Die Voranschläge 1985 der Vereinsverwaltung, der Schweizerischen Elektrotechnischen Normenzentrale, der Technischen Prüfanstalten und des Centre Suisse d'Essais des Composants Electroniques sowie der Voranschlag des SEV für 1985 werden genehmigt.

Les budgets de la Gestion de l'Association, de la Centrale Suisse des Normes Electrotechniques, des Institutions de contrôle et du Centre Suisse d'Essais des Composants Electroniques pour 1985 sont *approuvés*.

Trakt. 8:

Festsetzung der Jahresbeiträge 1985 der Mitglieder gemäss Art. 6 der Statuten

Der Vorsitzende weist auf die im Bulletin SEV/VSE 1984, Nr. 14, veröffentlichten Anträge hin und teilt mit, dass die unter a) und ba) beantragten Beiträge gegenüber 1984 unverändert bleiben.

Nº 8:

Fixation des cotisations de membres pour 1985

En se référant aux propositions publiées au Bulletin ASE/UCS, N° 14/1984, le **président** fait savoir que les cotisations proposées sous a) et ba) restent inchangées par rapport à 1984. Par contre il propose d'augmenter de 10% les cotisations des membres collectifs

Gleichzeitig schlägt er vor, die Beiträge für bb) Kollektivmitglieder, welche gleichzeitig Mitglieder des VSE sind, zum teilweisen Ausgleich der über die letzten 7 Jahre eingetretenen Teuerung, ab 1985 gegenüber dem Stand 1978–1984 um 10% anzuheben. Zur teilweisen Deckung der Kosten der Normenzentrale wird für 1985 ein Sonderbeitrag von 10% auf die gemäss ba) und bb) berechneten regulären Mitgliederbeiträge erhoben. Dieser Sonderbeitrag betrug 1976–1978 15%, 1979–1980 10%, 1981 0%, 1982–1984 10%.

Die Mitgliederbeiträge für 1985 werden ohne Bemerkungen wie folgt genehmigt:

qui sont en même temps membres de l'UCS, ceci pour compenser partiellement le renchérissement des sept années passées. Pour couvrir une partie des frais de la Centrale des normes, une cotisation spéciale de 10% des cotisations régulières des membres, calculées selon ba) et bb), sera prélevée pour 1985. Cette cotisation spéciale s'élevait à 15% de 1976 à 1978, à 10% de 1979 à 1980, à 0% en 1981 et à 10% de 1982 à 1984.

Les cotisations pour 1985 sont approuvées sans observations comme suit:

a) Einzelmitglieder

Die Beiträge der Einzelmitglieder bleiben gleich wie für 1984. Sie betragen:

Jungmitglieder

Studenten und Lehrlinge bis zum Studien- bzw. Lehrabschluss
 übrige Mitglieder bis zum zurückgelegten 30. Altersjahr
 Ordentliche Einzelmitglieder
 Seniorenmitglieder (ab 65. Altersjahr)
 Fr. 20. Fr. 40. Fr. 75. Fr. 25.-

b) Kollektivmitglieder

ba) Kollektivmitglieder des SEV

Berechnung der Jahresbeiträge

Abstufung der Beiträ	ge		
Lohn- und Gehaltssumme		Beitrag	
bis Fr. 1 000 001 über	Fr. 1 000 000 Fr. 10 000 000 Fr. 10 000 000	0,4‰ 0,2‰ 0,1‰	(min. Fr. 130) + Fr. 200 + Fr. 1200

Kollektivmitglieder des SEV

Beitragsstufen und Stimmenzahl

Mitgliederbeiträge	Stimmen	Mitgliederbeiträge	Stimmen
130 131 bis 240 241 bis 400 401 bis 600 601 bis 800 801 bis 1100 1 101 bis 1 600 1 601 bis 2 300 2 301 bis 3 250 3 251 bis 4 500	1 2 3 4 5 6 7 8 9	4 501 bis 5 750 5 751 bis 7 000 7 001 bis 8 250 8 251 bis 9 500 9 501 bis 10 750 10 751 bis 12 000 12 001 bis 13 250 13 251 bis 14 500 14 501 bis 15 750 über 15 751	11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

bb) Kollektivmitglieder, die gleichzeitig Mitglieder des VSE sind:

VSE-Stufe	SEV-Beitrag	Stimmen
1	170	2
2	290	3
3	460	4
4	680	5
5	990	6
6	1 430	7
7	2 040	8
8	2 860	9
9	4 020	10
10	5 500	11
11	7 150	12
12	8 800	13

a) Membres individuels

Les cotisations des membres individuels restent inchangées par rapport à 1984, soit:

Membres juniors

 Etudiants et apprentis jusqu'à la fin des études ou de 	
l'apprentissage	Fr. 20
 Autres membres, jusqu'à 30 ans 	Fr. 40
Membres individuels ordinaires	Fr. 75
Membres seniors (65 ans et plus)	Fr. 25

b) Membres collectifs

ba) Membres collectifs de l'ASE

Calcul des cotisations annuelles

Echelonnement des	cotisations		
Somme des salaires	et traitements	Cotisation	
jusqu'à Fr. 1 000 001.– et plus de	Fr. 1 000 000 Fr. 10 000 000 Fr. 10 000 000	0,4‰ 0,2‰ 0,1‰	(min. Fr. 130) + Fr. 200 + Fr. 1200

Membres collectifs de l'ASE Echelons des cotisations et nombre de voix

Cotisations des membres	Nombre de voix	Cotisations des membres	Nombre de voix
de 130 131 à 240 241 à 400 401 à 600 601 à 800 801 à 1 100 1 101 à 1 600 1 601 à 2 300 2 301 à 3 250 3 251 à 4 500	1 2 3 4 5 6 7 8 9	4 501 à 5 750 5 751 à 7 000 7 001 à 8 250 8 251 à 9 500 9 501 à 10 750 10 751 à 12 000 12 001 à 13 250 13 251 à 14 500 14 501 à 15 750 plus de 15 751	11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

bb) Membres collectifs, qui sont en même temps membres de l'UCS

170	2
290	3
460	4
680	5
990	6
1 430	7
2 040	8
2 860	9
4 020	10
5 500	11
7 150	12
8 800	13
	290 460 680 990 1 430 2 040 2 860 4 020 5 500 7 150



René Brüderlin Neues Vorstandsmitglied des SEV Nouveau membre du Comité de l'ASE



Prof. Dr. Peter Leuthold
Neues Vorstandsmitglied des SEV
Nouveau membre du Comité de l'ASE



Max Schälchlin
Neues Vorstandsmitglied des SEV
Nouveau membre du Comité de l'ASE

Trakt. 9:

Statutarische Wahlen

a) Vorstandsmitglieder

Der Vorsitzende:

Nº 9:

Nominations statutaires

a) Membres du Comité

Le président:

«La première période de charge de M. Alain Colomb, Lausanne, se termine aujourd'hui. M. Colomb est rééligible. Il est prêt à accepter une réélection pour la période de 1984–1987. Le Comité vous propose de réélire pour une seconde période de charge M. *Alain Colomb*, phys. dipl. EPFL, directeur, S.A. l'Energie de l'Ouest-Suisse (EOS), Lausanne.

La troisième période de charge de Monsieur le professeur Dr Rudolf Zwicky de Zurich et de Monsieur le Dr Claude Rossier de Genève s'est terminée. Ces Messieurs ne sont donc plus rééligibles; c'est 9 années qu'ils ont passées au sein du Comité, 9 années durant lesquelles ils ont apporté leur savoir, leur personnalité, leur gentillesse; ce sont donc des collègues appréciés qui vont nous quitter. En votre nom à tous, je les remercie de leur dévouement et leur répète combien leur présence au Comité a été appréciée de tous leurs collègues. Messieurs, j'ose espérer que ces 9 années que vous avez passées au Comité de l'ASE vous laisseront des souvenirs agréables et que vous nous ferez l'amitié de continuer à suivre les travaux de notre Association.

Applaus

Applaudissements

Je vous rappelle que l'année dernière, lorsque notre ancien président nous a quittés, son mandat n'a pas été repris par une autre personne. Nous vous avions demandé de nous permettre de revoir un petit peu la formation du Comité et de vous proposer non pas deux personnes cette année pour remplacer M. Rossier et M. Zwicky mais trois, et c'est dans cette idée qu'aujourd'hui nous vous proposons de nommer membres du Comité pour une première période de charge de 1984 à 1987 trois personnalités, tout d'abord

Monsieur le Prof. Dr *Peter Leuthold*, professeur de télécommunications à l'EPF Zurich, ensuite Monsieur *René Brüderlin*, ing. él. dipl. EPFZ, directeur, Motor Columbus Ingenieurunternehmung AG, Baden, et

Monsieur Max Schälchlin, ing. él. dipl. EPFZ, directeur, BBC Société anonyme Brown, Boveri & Cie., Baden, chef de la Division Marketing et Vente en Suisse.

M. le Prof. Leuthold, est président de l'ITG. M. Brüderlin est président de la Commission des programmes et c'est dans l'idée de pouvoir avoir au Comité les présidents des commissions permanentes qu'aujourd'hui nous vous proposons ces personnalités. Monsieur Schälchlin est aujourd'hui en réserve. Vous allez très certainement le nommer; qu'il sache donc que nous l'accueillerons avec plaisir et que vraisemblablement nous lui trouverons une tâche tout aussi importante que celle des deux autres Messieurs.

Le Comité vous propose d'élire en bloc les membres suivants pour une seconde période de charge de 1984 à 1987:

Monsieur Alain Colomb,

et pour un première période de charge de 1984 à 1987

MM. Prof. Dr Peter Leuthold,

René Brüderlin,

Max Schälchlin.

Nachdem keine weiteren Vorschläge gemacht werden, wählt die Generalversammlung mit grossem Beifall

Herrn A. Colomb für eine zweite Amtsdauer von 1984 bis 1987 und die Herren Prof. Dr. P. Leuthold, R. Brüderlin und M. Schälchlin für eine erste Amtsdauer von 1984 bis 1987.

Der Vorsitzende gratuliert den gewählten Herren und freut sich auf die Zusammenarbeit.

Aucune autre proposition n'étant formulée, l'Assemblée renouvelle pour une deuxième période de charge de 1984 à 1987 le mandat de

M. A. Colomb et élit Messieurs P. Leuthold, prof., Dr ès sc. techn., R. Brüderlin et M. Schälchlin pour une première période de charge de 1984 à 1987.

Le **président** félicite les élus et se réjouit de leur collaboration future.

b) Bestätigung der bisherigen Rechnungsrevisoren und ihrer Suppleanten

der Vorsitzende:

«Statutengemäss sind die Rechnungsrevisoren und Suppleanten jedes Jahr neu zu wählen.

Die Herren Henri Payot, Clarens, und Otto Gehring, Fribourg, als Rechnungsrevisoren sowie die Herren Rudolf Fügli, Zürich, und Rolf Schurter, Luzern, als Suppleanten sind wiederwählbar und bereit, eine Wiederwahl anzunehmen. Der Vorstand schlägt Ihnen vor, die genannten Herren für das Jahr 1985 in ihrem Amt zu bestätigen.»

Da keine weiteren Vorschläge gemacht werden, wählt die Generalversammlung die Herren H. Payot und O. Gehring zu Rechnungsrevisoren, die Herren R. Fügli und R. Schurter zu Suppleanten für das Jahr 1985.

Der Vorsitzende dankt diesen Herren für die geleistete Arbeit und dass sie sich wiederum für eine Wahl zur Verfügung gestellt haben.

Trakt. 10:

Ehrungen

Der Vorsitzende:

Mesdames, Messieurs,

Le **président** s'exprime ainsi:

Le président rappelle

leurs des comptes et leurs suppléants.

1985 les Messieurs mentionnés.»

comme suppléants, MM. R. Fügli et R. Schurter.

b) Confirmation des contrôleurs des comptes et de leurs suppléants

«Statutairement l'Assemblée doit élire chaque année les contrô-

Messieurs Henri Payot, Clarens, et Otto Gehring, Fribourg,

Aucune autre proposition n'étant formulée, l'Assemblée élit pour 1985 MM. H. Payot et O. Gehring contrôleurs des comptes et,

Le président remercie ces Messieurs de la tâche accomplie et

d'avoir bien voulu se mettre à disposition pour une nouvelle élec-

contrôleurs des comptes, ainsi que Messieurs Rudolf Fügli, Zurich,

et Rolf Schurter, Lucerne, suppléants, sont rééligibles et prêts à ac-

cepter une réélection. Le Comité vous propose de confirmer pour

«J'ai l'agréable devoir et le grand plaisir de vous proposer, au nom du Comité de l'ASE, d'honorer aujourd'hui un membre éminent de notre Association.

tion.

Nº 10:

Distinctions

Monsieur le Professeur Roger Dessoulavy a fêté cette année 30 ans d'activité comme professeur d'électronique générale, tout d'abord à l'Ecole Polytechnique de l'Université de Lausanne et ensuite à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne. En pensant à cette longue période d'activité et en côtoyant Roger Dessoulavy, il m'est apparu qu'il répond de manière remarquable à ces quelques définitions du Géné-

«Jeune est celui qui s'étonne et s'émerveille; il demande comme l'enfant insatiable: et après? Il défie les événements et trouve de la joie aux jeux de la vie.»

«Vous êtes aussi jeune que votre foi, aussi vieux que votre doute, aussi jeune que votre confiance en vous, ausi jeune que votre espoir, aussi

Roger Dessoulavy espère toujours en l'avenir, a confiance en lui et aussi en les autres. Roger Dessoulavy lutte contre l'abattement.

C'est un homme qui a su équilibrer d'une manière remarquable l'ensemble de sa vie. Il a cultivé son intelligence par sa constante recherche et sa passion pour l'électronique. Il n'a pas délaissé son corps, puisque le sport: montagne, voile, ski, a fait appel à sa volonté et à son endurance. Son attachement profond à une famille heureuse lui a permis de cultiver son cœur et enfin la musique qu'il pratique avec infiniment d'émotion lui a permis de cultiver son âme également.

Roger Dessoulavy a été un exemple pour ses étudiants, un exemple pour sa famille, un exemple pour ses amis et c'est tout simplement, comme l'a écrit un de ses anciens étudiants que je terminerai; il disait:

«Merci pour la leçon et garde toujours tes 30 ans.»

En cette année importante entre toutes pour l'ASE, puisqu' elle s'est ouverte vers l'électronique par la fondation de la Société pour les techniques de l'information, il est fort heureux que l'on puisse honorer une personnalité issue de ces nouvelles techniques. Je vous propose donc de nommer membre d'honneur de l'Association Suisse des Electriciens, Monsieur Roger Dessoulavy, avec le laudatio suivant:

Prof. Roger Dessoulavy Ehrenmitglied des SEV Membre d'honneur de l'ASE

EN RECONNAISSANCE

de son effort inlassable pour le développement des problèmes de l'électronique et de l'informatique au sein de l'Association Suisse des Electriciens et de sa longue et fructueuse activité en sa qualité de

membre du Comité de l'Association Suisse des Electriciens membre et président de la Commission des programmes de l'Association Suisse des Electriciens membre et président de la Commission pour la «Fondation Denzler» membre de la Commission paritaire pour le Bulletin ASE/UCS membre du Comité Electrotechnique Suisse fondateur et président du groupement de l'électronique de la Suisse occidentale

Monsieur

Roger Dessoulavy

professeur à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne

est nommé

MEMBRE D'HONNEUR DE L'ASE

Ainsi en a décidé la 100e Assemblée générale de L'ASSOCIATION SUISSE DES ELECTRICIENS le 25 août 1984 à Lugano

Mit grossem Applaus ernennt die Generalversammlung Herrn Prof. Roger Dessoulavy zum Ehrenmitglied des SEV.

Der Vorsitzende überreicht Herrn Prof. Roger Dessoulavy Urkunde und Wappenscheibe.

Herr Prof. Dessoulavy bedankt sich mit folgenden Worten:

«Mon cher Président, Mesdames, Messieurs,

Par ses grands applaudissements, l'Assemblée générale décerne à Monsieur Roger Dessoulavy le titre de membre d'honneur de l'ASE.

Le président remet à M. Roger Dessoulavy le diplôme et le bla-

Monsieur Dessoulavy exprime ses remerciements:

Je suis vraiment très ému de recevoir cette distinction et tout à la fois très honoré. En fait, votre président a dressé un tableau, je crois trop élogieux, peut-être même trop flatteur de ma personnalité. C'est un peu comme lorsqu' on parle de Lugano, nous pensions à une ville avec du soleil, toujours du soleil, et nous savons par expérience qu'il peut aussi y pleuvoir. Donc il n'a brossé que le tableau positif de ce que j'ai fait. Effectivement, j'ai été, je suis toujours enthousiaste pour l'électronique, pour l'électricité. J'ai ressenti tôt le besoin d'unir nos efforts dans ce petit pays qu'est la Suisse pour tous tirer à la même corde dans le domaine de l'électricité, de l'électronique, notamment d'unir les efforts de différentes associations. C'est ainsi que j'ai participé à la création de la section Suisse IEEE/ASE pour les jeunes étudiants, système qui fonctionne à grande satisfaction. Finalement, je crois que je n'ai pas fait énormement de choses, c'est la raison pour laquelle je me sens très confus. J'ai essayé d'être un catalyseur au sein des différents organismes auxquels j'ai participé, commissions que j'ai présidiées c'est pourquoi, tout l'honneur qui m'échoit, j'aimerais le transmettre à toutes les personnes, avec qui j'ai eu le plaisir de travailler, qui elles ont été les pionniers, qui ont organisé des journées d'information, qui ont travaillé au sein de ces commissions. Toutes celleslà, je les remercie globalement et c'est en somme sur elles que rejaillit cet honneur. E ce qui me concerne, je dirai que cette qualité de membre honoraire est le symbole de l'union, symbole de la coopération avec les écoles polytechniques, avec l'EPFL, où effectivement nous avons de très bonnes relations, et je souhaite que ces relations se poursuivent. Certainement tous mes collègues y travaillent et je crois que c'est là une chose très importante pour la qualité aussi bien de l'Association que celle des Ecoles.

Finalement votre président vous a dit que j'étais président du GESO et peut-être savez-vous qu'actuellement certaines tractations sont en cours pour unir les destinées du GESO à celles de l'ASE. Je considère également cette marque d'honneur qui m'est faite comme les premisses d'un aboutissement fructueux de telles tractations. Merci encore, cher Président, Messieurs du Comité, pour l'honneur que vous me faites et je suis heureux de pouvoir siéger auprès d'honorables collègues et de pouvoir ainsi suivre les travaux de l'Association.

Applaus

Trakt. 11

Ort der nächsten Generalversammlung

Der Vorsitzende gibt bekannt, dass eine Einladung vorliegt, und gibt Herrn Brunhart das Wort:

«Sehr geehrter Herr Präsident, sehr geehrte Damen und Herren

Applaudissement

Nº 11:

Lieu de la prochaine Assemblée générale

le président annonce qu'une invitation a été reçue et donne la parole à Monsieur Brunhart:

Das Fürstentum Liechtenstein ist seit 39 Jahren Mitglied des SEV. Das Eidgenössische Starkstrominspektorat ist auch eine liechtensteinische Amtsstelle, wobei aus Souveränitätsgründen auf das Wort «Eidgenössisch» verzichtet wurde. So einfach ist das unter Freunden. Ich danke dafür. Herr Oberingenieur Homberger war auch in liechtensteinischen Amtsstellen Träger. Ich benütze diese Gelegenheit, Herrn Homberger im Namen meiner Heimat und in meinem persönlichen Namen recht herzlich zu danken für die gute und konstruktive Zusammenarbeit. Ich weiss, es ist nicht immer leicht, mit Liechtensteinern umzugehen. Herr Homberger war nicht nur ein hervorragender Berufsmann sondern auch ein liebenswerter, dienstbereiter Mitmensch. Ich wünsche ihm im Namen meiner Heimat und in meinem eigenen Namen von Herzen alles Gute, vor allem viel Freude und eine gute Gesundheit.

Herrn Schlittler gratuliere ich zu seiner ehrenvollen Berufung und wünsche ihm als liechtensteinischem Amtsnachfolger viel Erfolg. Ich erlaube mir, Sie im Namen der fürstlichen Regierung, der Gemeindebehörden Vaduz und Triesen, als vorgesehene Tagungsorte, der liechtensteinischen Industrie- und Handelskammer sowie der liechtensteinischen Kraftwerke einzuladen, die Jahresversammlung 1985 im Fürstentum Liechtenstein abzuhalten. Wir würden uns ausserordentlich freuen, wenn Sie unserer Einladung zustimmen würden. Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.»

Der Vorsitzende bedankt sich für die Einladung, welche mit Beifall von der Generalversammlung gutgeheissen wird. Die Jahresversammlungen des VSE und SEV im Jahre 1985 werden demzufolge in Vaduz FL, stattfinden.

Le président remerice de l'invitation acceptée par les applaudissements de l'Assemblée. Les Assemblées annuelles de l'UCS et de l'ASE de l'année 1985 se tiendront donc à Vaduz FL.

Trakt. 12:

Verschiedene Anträge von Mitgliedern (siehe Art. 10, Abs. 3 der Statuten)

Der Vorsitzende teilt mit, dass innert der in den Statuten festgesetzten Frist keine Anträge eingegangen sind, und erteilt den Anwesenden das Wort für mögliche Anträge oder Anregungen. Da niemand von dieser Möglichkeit Gebrauch machen will, schliesst er die 100. Generalversammlung mit dem besten Dank an die einladenden Unternehmungen und Werke für den freundlichen Empfang, an die Kollegen des Vorstandes für ihre Freundschaft, an alle Mitarbeiter des SEV und ihren Direktor für ihr Engagement und an alle Teilnehmer der Generalversammlung, welche Jahr für Jahr mit ihrer Teilnahme ihre Treue und Unterstützung beweisen.

Zürich, 30. August 1984

Der Präsident: Der Direktor:

J.L. Dreyer E. Dünner Nº 12:

Diverses propositions des membres (cf. article 10, 3e alinéa des statuts)

Le président constate qu'aucune proposition n'est parvenue dans le délai imparti par les statuts. Il donne la parole aux participants à l'Assemblée qui auraient des propositions ou des suggestions à formuler. Personne ne demandant la parole, le président déclare close la 100e Assemblée générale. Il remercie les entreprises invitantes du bon accueil, les collègues du Comité de leur amitié et tous les collaborateurs de l'ASE et leur directeur de leur engagement. Il remercie également les participants à l'Assemblée générale qui expriment année après année, leur fidélité et leur appui à l'association par une participation nombreuse et choisie.

Zurich, le 30 aôut 1984

Le président:

Le directeur:

J.L. Dreyer

E. Dünner